

Federico Franchini

30 mars 2012

DP 1950

Permalien

## Tiers-monde: à qui la maîtrise du sol?

[Le transfert de surfaces considérables de terres arables en mains étrangères fait débat](#)

### **Phénomène en forte expansion**

**, l'acquisition de terres arables dans les pays en développement par des investisseurs étrangers – l'équivalent de deux fois le territoire français au cours de la dernière décennie – fait débat. S'affrontent deux approches qui divergent dans leur conception du développement et de l'agriculture.**

Comme le souligne le journaliste italien Stefano Liberti, auteur d'un [livre](#) captivant sur le sujet, dans un camp on retrouve les investisseurs, les gouvernements et les institutions internationales qui parlent d'«*opportunité*», de «*développement*», de «*productivité*». L'autre camp réunit les organisations de paysans qui dénoncent le «*néocolonialisme*», le «*vol*» et la «*violation du droit*».

Les investisseurs et certains gouvernements affirment que le transfert des terres dans les mains de grandes entreprises étrangères permettra d'éradiquer la pauvreté dans nombreuses régions rurales de la planète: «*Notre modèle apporte des bénéfices réels pour le développement de la population locale. Nous espérons que d'autres investisseurs s'engageront dans ce secteur, lequel a un potentiel énorme pour contribuer à réduire la pauvreté en Afrique*» affirme [Nicolaï Germann](#)

, directeur de l'entreprise genevoise Addax Bioenergy. Les flux d'investissement sont ainsi considérés comme indispensables pour moderniser l'agriculture des pays les plus pauvres et pour augmenter leur production alimentaire. Les investisseurs citent également la création de nouveaux emplois et l'apport en termes de revenus fiscaux pour les Etats.

D'autres acteurs, comme par exemple de nombreuses organisations de la société civile, parlent au contraire d'accaparement. Dans des pays caractérisés par la fragilité de leurs institutions, les contrats de transfert des terres sont souvent peu transparents et à l'avantage des investisseurs et des élites locales. Pour Yvan Maillard Ardeni, responsable «*Marché financiers, dettes et corruption*» pour l'organisation non gouvernementale Pain pour le prochain «*l'accaparement de terres s'apparente au néocolonialisme: les contrats sont signés pour de longues durées et donc limitent les choix des générations futures; ils sont souvent entachés de corruption. De plus les investisseurs abusent des lois foncières qui, notamment en Afrique, stipulent que les terres appartiennent au gouvernement ou aux chefs coutumiers*». Ce genre d'investissement axé sur les monocultures d'exportations contribuerait à nuire à la sécurité alimentaire au lieu d'accroître le bien-être des populations locales: «*L'accaparement des terres monopolise des terres arables fertiles et souvent irriguées pour produire des aliments pour les marchés du Nord ou des agrocarburants pour nos voitures*» continue Maillard Ardeni.

Dans un tel contexte, les acteurs multilatéraux essaient d'établir un cadre légal pour ce phénomène fort préoccupant. Un travail compliqué qui se heurte souvent à la difficulté de trouver des conditions cadre satisfaisantes pour tout le monde. Grâce au soutien financier et technique de la Direction du développement et de la coopération suisse, la FAO a négocié